

L'accompagnement social par le sport

« Enjeux organisationnels, politiques et éducatifs sous l'angle des sciences sociales »

Contexte scientifique

Depuis les années 1990-2000, les sciences sociales ont largement déconstruit l'idée d'un sport naturellement intégrateur : ses effets sociaux ne sont ni automatiques ni universels, mais dépendent des usages, des publics, des contextes et des finalités qui lui sont assignés. L'appel propose désormais de dépasser ce consensus pour analyser le développement récent de l'accompagnement social par le sport. Celui-ci ne concerne plus seulement les jeunes des quartiers populaires, mais aussi les chômeurs, réfugiés, mineurs non accompagnés, détenus ou femmes victimes de violences, et se déploie autour d'enjeux diversifiés : emploi, migration, justice, santé, violences de genre ou décrochage scolaire. Une extension s'accompagnant d'une transformation de l'action publique et du paysage organisationnel.

Trois axes de recherche

1. Sociologie politique de l'accompagnement social par le sport.

Il s'agit d'interroger les finalités politiques ses usages, au-delà de l'apolitisme revendiqué, lorsque les programmes visent à responsabiliser, protéger, remobiliser ou transformer les individus. Les contributions pourront analyser les tensions entre éducation, émancipation et disciplinarisation, inscrire les dispositifs dans les dynamiques historiques des politiques sociales, ou examiner cette portée politique à travers les pratiques de l'intervention sociale par le sport et non seulement à travers les discours.

2. Sociologie des organisations et de l'action publique « socio-sportive ».

L'appel invite à étudier la reconfiguration des acteurs et des frontières entre mouvement sportif, travail social et politiques publiques. Les contributions pourront porter sur les financements et la gouvernance, les relations entre nouveaux acteurs et fédérations historiques, les effets de concurrence et de regroupement, ainsi que sur les enjeux d'emploi, de formation, de compétences et de professionnalisation.

3. Prendre au sérieux les effets sans tomber dans l'écueil évaluatif.

L'objectif est d'étudier rigoureusement les effets des dispositifs : quelles conditions produisent quels effets, pour quels publics et par quels mécanismes ? L'appel souligne les difficultés à établir des causalités, voire l'impasse d'une approche de type causale, et met en garde contre une évaluation réduite aux attentes des financeurs. Il invite à privilégier des recherches attentives à la complexité des trajectoires tout en évitant l'instrumentalisation des sciences sociales au service d'usages politiquement situés du sport et d'un transfert de responsabilités collectives vers les individus.

Ouverture internationale et portée du dossier

De manière transversale, l'appel encourage les mises en perspective internationales, notamment avec le champ du « sport for development » (SFD), particulièrement développé dans la littérature anglo-saxonne mais encore peu investi par la recherche française. Il s'agit de mieux situer les spécificités françaises tout en interrogeant les circulations de modèles, de catégories et de pratiques. L'ambition est donc de fournir une lecture critique des usages sociaux du sport, de mieux comprendre les logiques institutionnelles et organisationnelles qui les structurent, et d'identifier les conditions dans lesquelles ces dispositifs peuvent contribuer à réduire les vulnérabilités sans naturaliser leurs effets.

Modalités de contribution

Résumé (titre + 3000 signes maximum) à envoyer avant le 1er décembre 2026 à david.sudre@u-pariscite.fr, francois.leyondre@univ-rennes2.fr et alexandre.oboeuf@u-pariscite.fr – réponse du comité le 15 décembre 2026 – texte complet (60 000 signes maximum) attendu le 15 mars 2027, pour publication dans la revue *STAPS* au premier trimestre 2028.

L'accompagnement social par le sport.

Enjeux organisationnels, politiques et éducatifs sous l'angle des sciences sociales

Des années 1990 aux années 2000, les travaux en sciences sociales ayant porté sur les usages politiques du sport à l'adresse de publics en situation de vulnérabilité, de marginalité, de pauvreté ou touchés par des formes de disqualification sociale se sont principalement concentrés sur les jeunes populations dans les quartiers urbains défavorisés¹. Cette focalisation scientifique répondait logiquement à celle des pratiques et des discours politiques ayant longtemps appréhendé le sport comme un outil censé réparer un lien social abîmé. Face à de telles représentations, dans une démarche de démythification, les chercheurs en sciences sociales – principalement en histoire et en sociologie – ont produit des analyses critiques ayant abouti à une posture, largement partagée, qualifiable de *conditionnaliste*². En synthèse, les usages politiques du sport étaient, selon ces travaux, justifiés par d'anciennes croyances relatives à son universalisme et à sa portée bienfaitrice en matière de santé, de valeur ou de lien social³. Et les mêmes auteurs de rappeler le caractère historiquement et politiquement intéressé de ces croyances en leur opposant finalement une vision constructiviste selon laquelle le sport ne peut être que ce qui en est fait⁴. De ce point de vue, sa fonction intégratrice est inévitablement conditionnelle.

Cette approche a été discutée par les tenants de la théorie critique du sport, estimant que cette forme de neutralité constructiviste – parfois qualifiée de *niisme*, c'est-à-dire ni bon ni mauvais⁵ – induit un déni des fondements idéologiques du sport moderne, versant à son tour dans une forme d'apolitisme. La vision conditionnaliste s'est toutefois imposée dans l'espace académique, au point de constituer une forme d'évidence largement diffusée, voire très fréquemment répétée. La persistance des représentations du sport relevant tout à la fois de l'essentialisme et de l'apolitisme justifie sans doute la persistance et la fréquence d'un tel rappel. Mais, au plan scientifique, il est désormais possible d'acter le consensus pour pousser plus en avant l'analyse des usages politiques du sport dans l'accompagnement social des publics vulnérables. Cela paraît d'autant plus nécessaire que ces pratiques politiques sont marquées, ces dernières années, par deux principales évolutions.

¹ Charrier, D. (2000). *Activités physiques et sportives et insertion des jeunes : enjeux éducatifs et pratiques institutionnelles*. Paris, La Documentation française ; Gasparini, W., & Knobe, S. (2005). Le salut par le sport ? *Déviance et société*, 29(4), 445-461 ; Charrier, D., & Durand, C. (2005). Le financement des politiques sportives locales : sport pour tous, sport professionnel, une dualité à réinventer. *Annuaire des collectivités locales*, 25, 65-75 ; Gasparini, W., & Marchiset, G.V. (2008). *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*. Paris, PUF ; Koebel, M. (2008). Questions autour de la médiation par le sport. *Éclairages*, 6, 5-7.

² Charrier, D. (2000). *Op. cit.* ; Falcoz, M. & Koebel, M. (2005). *Intégration par le sport : représentations et réalités*. Paris, L'Harmattan

³ Attali, M. (2004). *Le sport et ses valeurs*. Paris, La Dispute ; Gasparini, W., & Knobe, S. (2005), *Op.cit.* ; Gasparini, W. (2008). L'intégration par le sport : Genèse politique d'une croyance collective. *Sociétés contemporaines*, 69(1), 7-23 ; Koebel, M. (2010). L'intégration par le sport : une croyance durable. *Empan*, 79(3), 28-39.

⁴ Falcoz, M. & Koebel, M. (2005). *Op. cit.* ; Charrier, D., & Jourdan, J. (2005). "Pratiques sportives et jeunes en difficulté : 20 ans d'innovations et d'illusions... et des acquis à capitaliser. Intégration par le sport : représentations et réalités", in Falcoz, M. & Koebel, M. (dir.) *Intégration par le sport : représentations et réalités*, Paris, L'Harmattan, 17-35.

⁵ Brohm, J.M. (2006). *La tyrannie sportive. Théorie critique d'un opium du peuple*, Paris, Beauchesne, coll. « Prétentaine ».

La première concerne l'extension des pratiques d'accompagnement social par le sport. Si les jeunes des quartiers populaires ont longtemps constitué le principal public cible, les dispositifs concernent désormais des publics variés : chômeurs de longue durée, réfugiés, mineurs non accompagnés, détenus ou femmes victimes de violences, etc. Cette diversification associe le sport à des enjeux comme l'emploi, la justice, la migration ou le décrochage scolaire. La seconde évolution porte sur la place croissante de ces usages du sport dans les politiques publiques. Aux côtés des organisations sportives traditionnelles émergent de nouveaux acteurs qui profitent des financements liés à Paris 2024 et développent des partenariats avec l'école, le travail social, la santé ou l'emploi. Ces opérateurs contribuent à reconfigurer le mouvement sportif traditionnel⁶.

Cette double extension – par les publics et les enjeux – et ces reconfigurations organisationnelles, soulèvent de nouvelles questions sociologiques ou imposent un renouvellement d'interrogations plus anciennes. Cet appel à contributions distingue finalement trois enjeux génériques présentés ici comme trois axes auxquels les propositions d'articles pourront se rapporter.

1- Vers une sociologie politique de l'accompagnement social par le sport.

Qu'advient-il de l'apolitisme sportif lorsque les finalités sociales du sport sont pensées à partir d'enjeux explicitement politiques ? Les acteurs associatifs ou institutionnels peuvent-ils conserver une neutralité stratégique tout en développant des programmes liés à l'emploi, à la migration, aux violences de genre ou à la pauvreté ? Les usages du sport reposent nécessairement sur une certaine définition des publics vulnérables et des objectifs poursuivis : responsabiliser, protéger, remobiliser ou transformer les individus. L'analyse de ces programmes permet ainsi d'interroger les liens entre sport et politiques contemporaines de responsabilisation individuelle⁷. Également, le sport constitue-t-il un outil de disciplinarisation douce, allant vers une insidieuse « *conduite des conduites* »⁸, ou une forme renouvelée d'éducation par le sport ?

Si les articles s'appuieront préférentiellement sur des dispositifs actuels ou récents, ils pourront aussi les resituer dans les dynamiques des institutions, des secteurs ou des enjeux politiques auxquels les terrains d'enquête se rattachent. Par exemple, l'histoire de l'institution judiciaire, qu'elle concerne les mineurs sous main de justice ou les détenus majeurs, est traversée par des logiques politiques dont les tensions varient au gré des périodes et parfois des alternances politiques. De même, les politiques en matière d'emploi, de migration, de violences de genre, de décrochage scolaire ou de pauvreté sont marquées par des dynamiques historiques qu'il est utile de considérer pour situer les usages actuels du sport à finalités sociales. Ces détours historiques peuvent aussi prévenir l'écueil consistant à analyser ces usages du sport comme de

⁶ Voir par exemple : Sallé, L. (2025). *Au cœur de l'action publique. Quand des associations s'engagent dans et pour le socio-sport. Contribution à une sociologie d'acteurs collectifs singuliers*. Habilitation à Diriger des Recherches soutenue le 20 juin 2025 à l'université de Bordeaux.

⁷ Parmi beaucoup d'autres : Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard ; Duvoux, N. (2009). *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*. Paris, PUF ; Astier, I. (2015). *Les nouvelles règles du social*. PUF ; Boucher, M. (2022). *Où va le travail social ? Contrôle, activation et émancipation*. Nîmes, Champ social.

⁸ Foucault, M. (1975) *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard.

parfaites nouveautés alors même que des formes plus datées sont parfois réinvesties à la faveur d'innovations langagières.

2- Vers une sociologie des organisations et de l'action publique « socio-sportive »

L'évolution de ces usages implique aussi de multiples reconfigurations organisationnelles. Un ensemble d'acteurs revendique désormais l'existence d'un secteur socio-sportif caractérisé par des fonctions et des compétences propres, se distinguant tout à la fois du mouvement sportif et des organisations du travail social, tout en se situant à la croisée de ces deux mondes sociaux. Le terme de « socio-sport » est d'ailleurs choisi à dessein pour signaler cette ambivalence. Si les formules d'intégration/insertion/inclusion par le sport ont longtemps prévalu, il s'agit désormais, pour ces acteurs, de signaler une distinction du mouvement sportif traditionnel d'un côté – en considérant que le sport est un outil et non une finalité – et du travail social de l'autre – en postulant qu'il n'est pas un outil du travail social au même titre que d'autres activités. Il faut donc garder à l'esprit que les nombreuses modulations langagières qui traversent ce secteur (socio-sport, performance sociale par le sport, héritage, impact social par le sport, intégration par le sport, etc.) constituent un angle heuristique des enjeux organisationnels et des postures stratégiques relatifs aux usages du sport à finalités sociales⁹.

Les propositions s'inscrivant dans cet axe pourront renseigner les reconfigurations organisationnelles sous plusieurs angles. Celui de l'action publique d'abord. Les dispositifs concernés sont, la plupart du temps, conçus et mis en œuvre par des structures associatives qui s'appuient sur des financements publics et privés. Ils se font ainsi les opérateurs d'une action publique dont les objectifs ne sont pas toujours clairement définis. Le cas récent des 1000 postes financés par l'Agence Nationale du Sport (ANS), et conditionnés à une obligation de formation, illustre à la fois la mise à l'agenda politique des pratiques d'accompagnement social par le sport, la volonté d'une diffusion des pratiques au-delà des associations se revendiquant spécialistes du « socio-sport », mais aussi l'incertitude au plan des finalités politiques fondamentales. Au service de quelle politique de l'emploi (ou des violences, de la migration, de la délinquance, etc.) le sport doit-il être mis ? Les questions d'ordre politique renvoient nécessairement à des enjeux de gouvernance : si le sport n'est qu'un moyen au service d'enjeux politiques sectoriels, le ministère de la Jeunesse et des Sports en garde-t-il la prérogative ? Entre-t-il dans le giron de ministères davantage concernés par les finalités (de l'emploi, de l'égalité hommes-femmes, de la Justice, etc.) ou devient-il progressivement un objet interministériel ?

Des analyses peuvent aussi présenter les effets produits, à l'échelle locale, par le mouvement d'extension et de spécialisation du sport à finalités sociales. Plusieurs municipalités conditionnent désormais leurs subventions accordées aux associations sportives, à une démarche privilégiant l'offre sportive à des publics spécifiques. Dans certains cas, l'inscription dans un territoire spécifique (en Quartier Politique de la Ville par exemple) ne suffit plus dès lors qu'il s'agit de mettre en évidence des usages du sport spécialement conçus pour produire des effets positifs et d'en montrer l'efficacité par des démarches d'évaluation.

L'angle de la sociologie des organisations peut aussi éclairer les reconfigurations à l'œuvre au sein même du mouvement sportif. Les JOP 2024, dont la promotion a tant porté sur les effets

⁹ C'est pourquoi, dans le texte de cet appel, nous privilégions des formulations, sinon neutres, à la fois génériques et peu usitées par les acteurs concernés : « accompagnement social par le sport » ou encore « sport à finalités sociales ».

d'héritage et d'impact social, ont ouvert des opportunités de financements qui ont poussé les acteurs de l'accompagnement social par le sport à s'organiser. Des *consortia* et autres regroupements ont ainsi vu le jour pour s'imposer comme les partenaires légitimes et prioritaires des pouvoirs publics. L'analyse de ces effets de concurrence et de congruence observables ces dernières années peut être une voie fructueuse pour saisir les reconfigurations à l'œuvre. Elle peut interroger par exemple les rapports entre ces nouveaux acteurs et les fédérations affinitaires dont la défense d'un sport au service de finalités sociales est un credo historique. Comment analyser par exemple le positionnement et le format du consortium *Impact social par le sport* qui, en 2026, regroupe 12 associations représentant à elles seules plus de 500 salariés à temps plein, tout en se tenant à distance des fédérations historiques ?

Les enjeux d'emploi et de formation relatifs à l'amplification de ces usages du sport pourront également être étudiés. Par exemple, il se développe aujourd'hui des formations courtes reconnues par la branche sport et financées par les Opérateurs de Compétences (OPCO), souvent sans véritable cadrage national. Ces dispositifs interrogent donc la nature des compétences visées : s'agit-il d'encadrement sportif ou d'accompagnement social ? Les évolutions récentes des formations universitaires, notamment la création du master SPES, invitent aussi à analyser les débouchés professionnels et la structuration du marché de l'emploi dans ce secteur.

3- Prendre au sérieux la question des effets ... au risque de l'écueil évaluatif

Le renouvellement de l'analyse des pratiques d'accompagnement social par le sport passe aussi par l'étude rigoureuse de leurs effets. Si le sport comporte certaines vertus circonstancielles, quelles conditions produisent quels effets et pour quels publics ? Cette question soulève d'importants enjeux méthodologiques. Les effets observés varient selon les trajectoires individuelles, les objectifs institutionnels ou les modalités d'encadrement. Il demeure également difficile d'établir des liens de causalité certains : une amélioration de l'accès à l'emploi ou de la situation sociale peut-elle être attribuée au dispositif sportif lui-même, et à quel aspect précis de celui-ci ?

En définitive, ces difficultés mettent en évidence le risque de réduire les démarches de recherche à des formes d'évaluation auxquelles les associations sont parfois enjointes par leurs financeurs publics et privés. Les chercheurs en sciences sociales sont d'ailleurs régulièrement sollicités pour produire ce type de travail. Il s'agit alors de concevoir des dispositifs de recherche qui, tout en considérant ces attentes utilitaristes, permettent de tenir compte de la singularité des individus et de la complexité des processus à l'œuvre dans les changements biographiques ou dispositionnels. Mais un autre risque se présente s'il s'agit de produire des résultats scientifiques qui finissent par crédibiliser des usages du sport à finalité sociale qui s'inscrivent dans des démarches résolument politiques. Sur cet objet comme sur d'autres, le risque de telles recherches contractuelles n'est plus seulement de céder à un causalisme réducteur et par trop mécaniste, mais aussi d'indexer les démarches en sciences sociales aux justifications politiques des usages du sport à finalité sociale. Même en étant attachés à la complexité des processus aboutissant à des effets manifestes, les chercheurs tentant de les objectiver ne risquent-ils pas de mettre leur production conceptuelle au service d'usages politiquement situés ? Parmi bien d'autres exemples, dans quelles conditions (théoriques, méthodologiques mais aussi de financement) engager la mise au jour des processus d'autonomisation, par le sport, de personnes

fragilisées en évitant d'alimenter le transfert bien documenté des responsabilités collectives vers les responsabilités individuelles.

Les propositions pourront s'inscrire dans cette approche critique des travaux visant à étudier les effets des pratiques sportives sur les trajectoires ou situations des publics vulnérables. Mais ils pourront aussi présenter des démarches scientifiques visant à analyser ces effets et les mécanismes qui les produisent.

De manière transversale aux trois axes développés plus haut, les contributions pourront également renseigner la dimension internationale des usages du sport à finalités sociales. La littérature française reste, jusqu'ici, relativement indépendante de celle qui s'est développée dans le reste du monde. Si cela s'explique notamment par une plus nette reconnaissance, en France, du sport comme objet de politiques publiques, il serait utile de situer les pratiques hexagonales dans le secteur dit du *sport for development (SFD)*¹⁰. Celui-ci, désignant un vaste ensemble de pratiques associant au sport des finalités sociales et philanthropiques, fait l'objet d'une littérature particulièrement dense, sans cesse renouvelée et au sein de laquelle, il faut bien le reconnaître, la recherche française demeure invisible. Même si les spécificités françaises (politiques et organisationnelles) des usages du sport à finalités sociales expliquent en partie ce constat, des obstacles de nature épistémologique sont aussi à identifier et à interroger. Parmi d'autres, les travaux anglo-saxons privilégient volontiers des catégories analytiques, à la fois globalisantes et indexées aux catégories indigènes, pour faciliter les démarches de recherche contractuelle, la communication et l'application des résultats. À l'inverse, les travaux français se caractérisent par une mise à distance – et en analyse – du langage politique, institutionnel ou militant, en privilégiant un langage théorique qui lui est propre. De même, les sciences sociales anglo-saxonnes, en regroupant un ensemble de pratiques très larges sous la catégorie du *sport for development*, comprennent difficilement les multiples distinctions entre certaines finalités ou secteurs d'application. Les enjeux sanitaires et sociaux adossés au sport sont regroupés sans distinction par les chercheurs en sciences sociales anglo-saxons alors qu'ils font l'objet d'une partition académique et politique très nette en France. Il n'empêche que le modèle de l'ONG relevant du SFD émerge aussi en France désormais. Quelques organisations s'en revendiquent, balayant volontiers les réserves sur la notion de développement, et participent à ce secteur mondialisé tout en prenant soin de se positionner aussi comme un acteur légitime de l'action publique sur le territoire national. Les contributions qui rendront compte de la place, voire de l'influence, du SFD sur les usages français pourront s'inscrire dans l'un des trois axes suggérés plus haut.

¹⁰ Joly, F. et Le Yondre, F. (2021). Sociologie du sport pour le développement : état de l'art anglo-saxon et projection en sociologie française. *Staps*, 134(4), 7-33.

Modalités de contribution

- Les propositions (sous forme de résumé) doivent nous parvenir au plus tard le 1er décembre 2026 (titre et résumé, 3000 signes maximum). Elles sont à envoyer aux adresses suivantes : david.sudre@u-pariscite.fr, francois.leyondre@univ-rennes2.fr et alexandre.oboeuf@u-pariscite.fr.
- Ils feront l'objet d'un avis rendu par le comité de rédaction de la revue communiqué au plus tard le 15 décembre 2026.
- Une fois les propositions acceptées, les textes sélectionnés (60 000 signes maximum) devront être rendus le 15 mars 2027 au plus tard.
- Retour des expertises aux auteurs le 15 juin 2027.
- Livraison du numéro spécial pour le premier trimestre 2028.
- Les contributeurs sont incités à aller lire des conseils que nous prodiguons aux auteurs sur le site de la revue.
- Dès lors que l'article est accepté, celui-ci peut être mis en ligne dans les prépublications (publications anticipées), avant qu'il ne soit affecté au numéro du dossier spécial.

[APPEL À CONTRIBUTION]

François Le Yondre, Alexandre Oboeuf et moi-même coordonnons un numéro spécial pour la Revue STAPS intitulé « L'accompagnement social par le sport ».

Cet appel à contribution porte sur l'accompagnement social par le sport et propose d'en analyser les enjeux sous l'angle des sciences sociales. Il interroge notamment les usages du sport auprès de publics en situation de vulnérabilité et ses finalités en matière d'emploi, de santé, d'insertion ou d'éducation. Trois axes sont proposés : l'analyse des dimensions politiques de ces dispositifs, l'étude des organisations et de l'action publique « socio-sportive », ainsi que l'examen rigoureux de leurs effets, sans se limiter à une approche évaluative. Une ouverture internationale, notamment vers le champ anglo-saxon du « sport for development », est également encouragée.

Vous trouverez, ci-dessous, l'appel à contribution. N'hésitez pas à envoyer votre proposition d'article et à diffuser l'appel autour de vous. Merci !